

## **Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore**

**Vingt-neuvième session**  
**Genève, 15 – 19 février 2016**

### **FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES – DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF**

*Note d'information établie par le Directeur général*

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11. L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- "i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- "ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- "iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance mais pour lesquels les fonds nécessaires disponibles ne sont pas suffisants,
- "iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,

- “v) les demandeurs éventuels dont la demande d’assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l’article 10.

“Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l’OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d’une note d’information précisant la décision prise à l’égard de chaque demandeur.”

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer au comité le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l’issue de sa réunion tenue en marge de la vingt-neuvième session du comité. Ce rapport fait l’objet de l’annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l’article 6.d) de l’annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l’Assemblée générale à sa trente-neuvième session, le Directeur général a adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 de son rapport.

[L’annexe suit]

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI  
CONSEIL CONSULTATIF  
RAPPORT

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore à sa vingt-neuvième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa vingt et unième réunion les 16 et 17 février 2016 sous la présidence de S. E. M. Michael TENE, membre d'office, en marge de la vingt-neuvième session du comité intergouvernemental.

2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11.

3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/29/INF/4 en date du 13 janvier 2016, distribuée avant l'ouverture de la vingt-neuvième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 683,20 francs suisses au 9 janvier 2016. Le Conseil consultatif a relevé que, depuis la vingt-septième session du comité intergouvernemental, les ressources du Fonds avaient été insuffisantes pour octroyer une assistance financière aux demandeurs qui, selon lui, auraient dû bénéficier d'une telle assistance, et a recommandé que le comité intergouvernemental remédie à cette situation.

4. Par conséquent, le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des 13 candidats provenant de quatre régions géoculturelles figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/29/INF/4 ainsi que du contenu des demandes correspondantes, conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :

- i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : trentième session du comité;
- ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance pour cette session du comité, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants (par ordre de priorité) :

Mme Edith Magnolia BASTIDAS CALDERÓN

M. Stephen RWAGWERI

M. Siddhartha Priya ASHOK

Mme Kathy HODGSON-SMITH

- iii) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif devrait être reporté à la prochaine session du comité (par ordre alphabétique) :

Mme Isa ADAMU

M. Estebancio CASTRO DÍAZ

Mme Cecilia Eneck NDIFON

M. Santiago OBISPO

M. Kamal Kumar RAI

Mme Jennifer TAULI-CORPUZ

M. Kamal Kumar RAI

- iv) demandeurs dont la demande de participation devrait être rejetée (par ordre alphabétique) :

Mme Alba Lucia CASTAÑEDA VELEZ

Mme Irene LESHORE

M. Joseph OLESARIOYO

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 17 février 2016

Liste des membres du Conseil consultatif :

S. E. M. Michael TENE, ambassadeur, représentant permanent adjoint, Mission permanente de l'Indonésie, Genève, président du Conseil consultatif, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office [signé]

et, par ordre alphabétique :

M. Fayssal ALLEK, premier secrétaire, Mission permanente de l'Algérie, Genève [signé]

M. Parviz EMOMOV, deuxième secrétaire, Mission permanente du Tadjikistan, Genève [signé]

M. Nelson DE LEÓN KANTULE, représentant, Asociación Kunas unidos por Napguana/Association of Kunas for Mother Earth (KUNA) (Panama) [signé]

M. Raymond FRYBERG, représentant, tribus Tulalip de Washington, États-Unis d'Amérique [signé]

M. Carlo Maria MARENGHI, attaché chargé de la propriété intellectuelle et du commerce, Mission permanente du Saint-Siège (Genève) [signé]

Mme Mary NARFI, administratrice exécutive, Ministère du tourisme, du commerce, des échanges et de l'économie Ni-Vanuatou, Port-Vila (Vanuatu) [signé]

M. Pita Kalesita NIUBALAVU, consultant, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, Fidji [signé]

Mme Marcela PAIVA, conseillère, Mission permanente du Chili, Genève [signé]

[Fin de l'annexe et du document]